Sujet brulant aux îles d'or

Épargnée jusqu'à présent par les restrictions de mouillage, Porquerolles devrait à court terme devenir une zone règlementée. Depuis deux ans, le parc national de Port-Cros, qui englobe la majeure partie de Porquerolles et l'île de Port-Cros, buche en catimini sur un plan de mouillage qui est aujourd'hui en phase finale. L'objectif premier de cette future règlementation vise à protéger les herbiers de posidonies, mis à mal par les milliers d'ancres qui ratissent le fond chaque année. En sous-main, il s'agit de contrôler en pleine saison le nombre de bateaux au mouillage, qui serait supérieur à plusieurs dizaines de milliers par an. Le projet prévoit la création de cinq zones de mouillage et d'équipements légers, ainsi que l'installation de 350 bouées payantes réservables à l'avance, un peu comme sur le modèle de l'archipel de Cabrera aux Baléares. Le sujet est sensible – voire brulant –, car la destination reste la plus populaire de l'arc français méditerranéen. Porquerolles, c'est l'escale de cœur des plaisanciers, un passage obligé pour tous les bateaux en croisière.

Récemment, une Union pour la préservation d'une navigation côtière responsable (UPNCR) s'est constituée à partir de plusieurs associations de plaisanciers d'Hyères et des environs. Si ses membres ne sont absolument pas rétifs à une règlementation, ils regrettent que les plaisanciers, qui sont les principaux intéressés, aient été si peu consultés lors de l'élaboration du projet. Maintenant que les principales dispositions du plan ont été dévoilées, le collectif s'est mis en ordre de bataille. Il soulève l'approximation du parc national sur plusieurs points et dénonce en premier lieu l'absence d'études scientifiques sur l'impact de l'ancrage sur les posidonies. La réalité sur le terrain est en effet plus contrastée, parfois paradoxale. On constate certes une réduction des herbiers dans certaines zones, notamment le chenal d'accès au port, mais il est interdit depuis belle lurette! Le collectif prend également l'exemple de la baie de la Palud à Port-Cros. Le mouillage y est interdit depuis plus de vingt ans et pourtant, la posidonie continue d'y régresser. Les plaisanciers du cru ont aussi ressorti de vieilles photos aériennes des années 80 pour les comparer avec celles d'aujourd'hui. L'observation montre que beaucoup de « tâches » de fonds sableux ont souvent laissé place à de la végétation, contrairement à ce qu'on pouvait imaginer. Plutôt que les ancres, n'est-ce pas la pollution qui serait plus nocive à la posidonie?

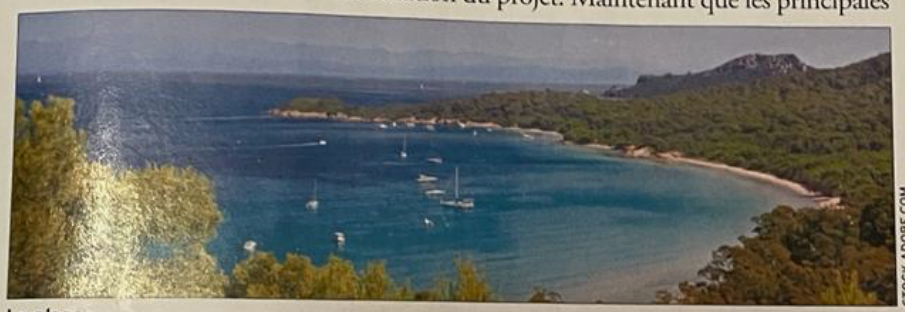

STOCK ADOBE.COM

La plage Notre-Dame, l'une des plus populaires de Porquerolles, est promise à être une zone de mouillage règlementé. 350 bouées pourraient être installées à brève échéance.

Le collectif lance aussi le débat sur la réservation des bouées, qui serait non remboursable en cas d'annulation, et alerte sur le casse-tête que représenterait la gestion du parc de bouées, alors qu'au plus fort de la saison, ce sont environ 1 500 plaisanciers qui se rendent chaque jour à Porquerolles, et non 350. Les plaisanciers regrettent aussi la probable interdiction des bateaux de plus de 12 m, alors que ce sont souvent les plus vertueux en termes d'environnement.

La question de la mise en sécurité des plaisanciers en cas de mauvais temps a été aussi soulevée. Beaucoup d'autres sujets restent débattre. et l'UPNCR a émis plusieurs contrepropositions afin que le projet soit acceptable par toutes les parties. Prévue pour 2024, la nouvelle règlementation devrait être mise en œuvre plus vraisemblement en 2025, à moins que l'approche des élections municipales en 2026 ne repousse le projet d'un à deux ans supplémentaires. ■ **Michel Luizet**

VIRGINIE PELAGALLI POUR NEPTUNE

NEPTUNE YACHTING MOTEUR
Espace Clichy - Immeuble Sirius
9, allée Jean-Prouvé - 92587 CLICHY cedex
Tél. : 01 41 40 33 33 - Fax : 01 47 56 54 47
neptune@editions-lariviere.com
Président du Conseil de surveillance
Patrick Casasnovas
Présidente du Directoire
Sophie Casasnovas
Directeur général
Frédéric de Watrigant
RÉDACTION
Directrice de la rédaction
Stéphanie de Loustal (01 41 40 33 36)
Rédacteur en chef
Michel Luizet (01 41 40 35 26)
Rédacteur en chef adjoint
Marc Fleury (01 41 40 35 24)
Secrétaire de rédaction
Gilles Wullus
Maquette
Bruno Liagre (01 41 40 32 89)
Pour joindre la rédaction
prenom.nom@editions-lariviere.com
Ont collaboré à ce numéro
B. Cianci, A. Gatin, L. Hindryckx, J. Kélagopian, V. Pelagalli, J.Y. Poirier, B. Rejou,
PUBLICITÉ
Directeur de publicité
Bertrand Frizac (01 41 40 33 38)
Chef de publicité Méditerranée
Manon Pirotte (01 41 40 34 31)
Secrétariat
Josiane Leloup-Barlier (01 41 40 35 25)
E-mail pubneptune@editions-lariviere.com
SERVICE DES VENTES
(réservé aux diffuseurs et dépositaires)
Chef de produit
Emmanuelle Gay (01 41 40 34 99)
ABONNEMENTS
Promotion des abonnements
Carole Ridereau (01 41 40 33 48)
Abonnement France :
11 N° en version papier & numérique 198,36 €
Montant du prélèvement mensuel 6,75 €
Autres pays et par avion, nous consulter :
Accueil Clientèle
(Abonnements, anciens numéros, VPC, changement d'adress
45 avenue Général Leclerc
60643 Chantilly cedex (03 44 62 43 79)
e-mail : abo.lariviere@ediis.fr
Directeur de la publication et responsable de la rédaction
Patrick Casasnovas
Impr. Imprimerie de Compiègne, ZAC de Mercières - 60205 Compiègne
Printed in France/Imprimé en France
Papier issu de forêts gérées durablement
Origine du papier : Allemagne
Taux de fibres recyclées : 63 %
Certification : PEFC / EU ECO LABEL
Eutrophisation : 0,003 kg/tonne
Diffusion MLP
Neptune Yachting Moteur est une publication des Éditions Larivière SAS au capital de 3 200 000
Dépôt légal 1er trimestre 2024 - Mensuel
Commission paritaire 1224 K 84008
N° de TVA Intracommunautaire : FR 96572 071 884
CCP 11 5915 A Paris. RCS Nanterre B572 071 884
N° d'ISSN : 0294-964X

PEFC
10-31-1668
Certifié PEFC
Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.
pefc-france.org

Edition Larivi
Espace Clichy, Immeuble Ag
12, rue Mozart, 92587 Clichy
Tél. 01 41 40 32 32 - Fax 01 41